

Procès-Verbal

Séance du 31 Mai 2023

L' an 2023, le 31 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 23/05/2023, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire.

Etaient Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mme BEAUDONNAT Sandrine, MM : BALLEST Sébastien, BEAUDONNAT Luc, FERRY Denis, VOUTE Benjamin

Etai(en)t Absent (s) : ayant donné procuration : Mme RANDANNE Caroline à M. FERRY Denis, MM : MILLIROUX Julien à M. BEAUDONNAT Luc, PIQUET Loïc à Mme BONY Martine

Absent(s) : M. FAUGERAS Florent

A été nommé(e) secrétaire : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Quorum : 6 présents sur 10 afférents au Conseil municipal

Ordre du Jour :

- Approbation du PV de la séance précédente
- Création d'emploi pour besoin temporaire
- Adduction d'Eau Potable Parcelle agricole
- Révision du Schéma de zonage d'Assainissement
- Retour sur les réunions
- Questions Diverses

DÉLIBÉRATIONS :

n°2023_016 - Création d'Emploi non permanents liés à l'Accroissement Temporaire ou Saisonnier d'Activité (article L332-23 1° et 2° du Code Général de la Fonction Publique)

Madame le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de créer les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services,

Considérant la délibération 2020_085 en date du 17 novembre 2020,

Considérant la nécessité de pouvoir faire face à un accroissement temporaire d'activité ou à un besoin saisonnier d'activité pour l'ensemble des services de la collectivité, la création d'emplois non permanents, lorsque le bon fonctionnement des services l'exige est nécessaire afin de gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la création d'emplois non permanents nécessaires à l'accroissement temporaire d'activité, pour le bon fonctionnement de l'ensemble des services de la collectivité, tel que
 - 1 poste d'Adjoint Administratif à temps complet (35/35^{ème}), à partir du 1er juin 2023 pour 18 mois
 - 1 poste d'Adjoint Technique à temps complet (35/35^{ème}), à partir du 1er juin 2023 pour 18 mois
 - 1 poste d'Adjoint d'Animation à temps complet (35/35^{ème}), à partir du 1er juin 2023 pour 18 mois

→ 1 poste d'ATSEM à temps complet (35/35^{ème}), à partir du 1^{er} juin 2023 pour 18 mois,

- prévoit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget,
- autorise Madame le Maire ou son délégué à signer tous documents dans ce but,
- prend acte que Madame le Maire s'engage à rendre compte au Conseil Municipal.

Cette délibération annule la délibération n°2023_005 en date du 31 Janvier 2023

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Après réception en Sous-Préfecture d'Issoire, le 01/06/2023

Après mise en ligne, le : 02/06/2023

n°2023_017 - Adduction d'Eau - Parcelle Agricole

Madame le Maire rappelle la demande d'adduction d'eau pour la parcelle cadastrée ZB 77, non constructible, selon le document d'urbanisme de la commune.

Madame le Maire rappelle les délibérations n°2019_025, n°2020_065, n°2021_040 et n°2022_051.

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise SARL OLLIER TP correspondant aux travaux de raccordement au réseau d'eau potable communal de la parcelle ZB 77 d'un montant de 2 130,00 € HT soit 2 556,00 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Répond favorablement à la demande d'adduction d'eau de la parcelle ZB 77, au droit du réseau communal,
- Fixe le tarif de raccordement de la parcelle agricole ZB 77, non constructible, selon le document d'urbanisme de la commune à 2 556,00 € (montant total du devis),
- Accepte le devis de l'entreprise SARL OLLIER TP,
- Charge Madame le Maire de l'exécution de la présente décision.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Après réception en Sous-Préfecture d'Issoire, le 01/06/2023

Après mise en ligne, le : 02/06/2023

n°2023_018 - Révision du Zonage d'Assainissement

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'étude du zonage d'assainissement de la commune de Vernines réalisée en 2008, ainsi que la délibération du 2 mars 2009 délimitant les zones d'assainissement collectif et non collectif du territoire communal.

Madame le Maire fait part de l'évolution, depuis 2008, des modalités de financement de l'assainissement non collectif et de la mise en place du SPANC.

Il est donc indispensable de procéder à la révision du zonage d'assainissement de la commune de Vernines.

Madame le Maire rappelle le projet du dossier d'enquête publique d'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées.

Madame le Maire indique que le projet a fait l'objet d'une demande d'examen au "cas par cas" auprès de la mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes (MRAe). En date du 21 avril 2023, la MRAe décide que le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- d'approuver la révision du zonage d'assainissement,
- de charger Madame le Maire de solliciter le Président du Tribunal Administratif pour désigner un commissaire enquêteur,
- de lancer une enquête publique,
- de préciser que le lancement et la procédure de cette enquête publique feront l'objet d'un arrêté du maire
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Après réception en Sous-Préfecture d'Issoire, le 01/06/2023

Après mise en ligne, le : 02/06/2023

QUESTIONS DIVERSES :

→ Approbation du PV de la dernière séance du Conseil Municipal du 25/04/2023

à l'unanimité

→ Retour sur les réunions intercommunales

Signalétique : Information sur la réglementation des panneaux publicitaires et sur la charte définie par l'intercommunalité

Manifestation : Une randonnée moto Hard DéfiTour est organisée le 11 juin prochain. Les chemins ruraux qui seront empruntés présente un risque pour la sécurité d'un nombre important de participants.

→ Chalets au Lac Servières

Suite à l'incident survenu au printemps dernier sur le chalet n°5 et à la délibération n°2022_060, le conseil municipal souhaite connaître le prix d'une remise en état le terrain. Des devis seront donc demandés.

Suite à la demande de l'héritier du concessionnaire du chalet n°9, le conseil municipal souhaite un avis juridique afin de délibérer.

Séance levée à: 22:50

Procès-Verbal arrêté le 09/06/2023

Le Président

BONY Martine, Maire



Le Secrétaire

Mme BEAUDONNAT Sandrine

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Beaudonnat".